

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Coulon, le 16 juillet 2008

### Passage à Loutres à Angles, en Vendée... la Loutre est passée **Les loutres se sont appropriées les aménagements routiers réalisés par le Parc interrégional du Marais poitevin.**

La Départementale 747 est une route où de nombreuses loutres sont tuées par collisions routières (15 loutres retrouvées entre 1985 et 2008).

C'est pourquoi, le Parc du Marais poitevin a aménagé début juin, dans le cadre du programme LIFE Nature, un passage à loutre au site du Grand Pré (commune d'Angles, Vendée).

Les loutres peuvent passer maintenant sous la route à l'aide d'un passage busé et cela sans porter préjudice à la sécurité routière.

Le 25 juin dernier, soit 20 jours après la pose de l'ouvrage, les techniciens du Parc ont fait l'heureuse découverte de traces de passages de loutre (preuve du passage : l'épreinte, ou excrément, que la loutre a laissé à l'intérieur de l'ouvrage en le traversant.).

Vont-elles continuer à utiliser l'ouvrage... ? Affaire à suivre, les techniciens du Parc continuent leur suivi.

La présence de cette épreinte confirme l'intérêt de ces passages. Le Parc travaille déjà sur la pose de prochains aménagements.



Passage à loutre aménagé sous la RD 747  
au lieu-dit  
Le Grand Pré – Commune d'Angles

#### En savoir plus

- Voir le dossier de presse, ci-dessous
- [www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr)

## DOSSIER DE PRESSE

### Le Parc du Marais poitevin et la protection de la Loutre

#### Retour sur les travaux d'aménagements

**La Loutre d'Europe, carnivore de la famille des mustélidés, est un mammifère aquatique menacé. C'est un animal emblématique de la protection de la Nature en Europe et le Marais poitevin est une des régions françaises où la loutre n'a jamais disparu. Pourtant elle est régulièrement victime de collision routière.**

#### 120 loutres retrouvées mortes sur les routes depuis 1980 dans le Marais poitevin

Sur la RD 747, de 1985 à 2007, entre Angles et La Tranche-sur-Mer, 15 loutres ont été retrouvées mortes, victimes de collisions routières, dont 3 en 2007. Ce qui porte à 120 le nombre connu de loutres écrasées pour l'ensemble du Marais poitevin depuis les premières observations en 1980.

Les points de collisions sont généralement situés tout près des intersections du réseau hydraulique avec le réseau routier (passage busé, pont très bas). En effet, la Loutre n'osant pas s'aventurer dans des boyaux inondés, traverse la chaussée et s'expose ainsi aux chocs avec des véhicules.

Les principaux « points noirs » sont situés sur les axes suivants :

- la RD 10, Luçon - Champagné-les-Marais, passage à loutre aménagé en 2006
- la RD 746, Luçon - Triaize,
- la RD 137, Luçon - Marans,
- et la RD 747, Angles - La Tranche-sur-Mer, dont l'aménagement d'un passage à loutre est en cours de réalisation.



Les travaux qui ont eu lieu du 2 au 4 juin 2008 ont consisté à poser une buse sèche sous la route départementale 747, avec un accès à l'eau en pente douce, au lieu-dit du Grand-Pré. Les loutres peuvent traverser sous la chaussée en toute sécurité.

#### Retour sur l'action du Parc pour la protection et le suivi de la Loutres

**28 ans de suivi.** Depuis 1980, un travail de collecte des collisions routières a été initié par le Parc du Marais poitevin. La collecte des informations s'appuie sur le volontariat. En effet les informations proviennent de particuliers qui constatent un cas de collision et informent le Parc du Marais poitevin.

Grâce à ces informations, le Parc interrégional - animateur du programme Life Nature Marais poitevin a ainsi identifié les sites de mortalité routière, étudié la faisabilité d'équipements de protection de la loutre d'Europe et réalisé ces équipements, en lien avec les services de l'Agence routière départementale et des syndicats de Marais notamment. Le premier aménagement routier en faveur de la loutre dans le Marais a été mis en place en 1992, entre Triaize et Saint-Denis-du-Payré.

**De nombreux aménagements routiers en faveur de la loutre ont déjà été effectués un peu partout en Europe. Leur efficacité n'est plus à démontrer. Pour améliorer la connaissance de la localisation des collisions dans le Marais et du nombre de loutres tuées, la collecte des informations doit être poursuivie et chacun peut faire part de ses observations auprès du Parc interrégional du Marais Poitevin.**

Transmettez les données à :

**Xavier Baron ou Alain Texier**

Parc interrégional du Marais poitevin, Tél. : 05 49 35 15 20 - [www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr)



Cette action est financée par

Contacts presse – Denis Allard, Séverine Le Ridant

Parc interrégional du Marais poitevin - 2, rue de l'Eglise 79510 Coulon / ☎ 05 49 35 15 20 📠 05 49 35 04 41

Courriel : [d.allard@parc-marais-poitevin.fr](mailto:d.allard@parc-marais-poitevin.fr) / [s.leridant@parc-marais-poitevin.fr](mailto:s.leridant@parc-marais-poitevin.fr) / Site Internet : [www.parc-marais-poitevin.fr](http://www.parc-marais-poitevin.fr)